

**PROJET DE MODIFICATION DES INSTALLATIONS
DE STOCKAGE DES DÉCHETS RADIOACTIFS
ET RÉFECTION DE GENTILLY-2
PAR HYDRO-QUÉBEC**

Intervention

devant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

**Par Henri Massé, président
Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)**



Bécancour, le 14 décembre 2004

Bécancour, le 14 décembre 2004

Monsieur le président,
Monsieur le commissaire,

Il est exceptionnel que la FTQ intervienne devant le BAPE lors de consultations portant sur des projets précis, de portée locale ou régionale; nos syndicats affiliés, tout comme nos Conseils régionaux, sont les interlocuteurs tout désignés pour représenter le point de vue des travailleurs et travailleuses du secteur visé ou de la région concernée.

Le dossier de Gentilly-2 fait exception. Nous croyons que la réfection de la centrale et la modification de ses installations de stockage répondent à des exigences sociales, économiques et environnementales qu'on ne saurait occulter, et que sa fermeture aurait des conséquences bien réelles pires encore que les risques appréhendés par ceux qui s'opposent au projet.

La FTQ, monsieur le président, c'est plus de 500 000 travailleuses et travailleurs, dans tous les secteurs d'activités, dans toutes les régions du Québec.

Une aussi grande diversité commande habituellement une équivalente diversité d'opinions. Sur le projet de Gentilly-2, nous pouvons sans prétention vous annoncer que chez-nous, il y a unanimité pour soutenir le projet de réfection et de modification.

Une unanimité qui n'est pas née spontanément, bien loin de là, mais qui s'est établie après avoir présenté et expliqué les grands enjeux du projet.

Tous les projets de développement énergétique provoquent inmanquablement des réserves, sinon des oppositions... et lorsqu'il s'agit en plus du nucléaire, les réactions deviennent épidermiques, sinon émotives.

Nous n'échappons pas non plus aux débats d'idées, aux échanges d'opinions, et c'est fort bien ainsi!

Du 26 novembre au 3 décembre derniers, la FTQ tenait son 27^e Congrès, réunissant plus de 1 200 délégués, représentant 31 grands syndicats nationaux et 15 Conseils régionaux.

Une résolution d'appui au projet Gentilly, soumise au Comité des résolutions du Congrès, a soulevé des débats d'opinions passablement partagées.

Après échanges et explications, le Comité en est venu à recommander un appui au projet, et c'est unanimement que les délégués ont appuyé une résolution demandant :

« que la FTQ, après s'être assurée que la centrale Gentilly respecte l'environnement, soutienne la réfection de cette centrale; et que la FTQ exerce les pressions politiques nécessaires pour que la centrale Gentilly-2 continue de produire l'électricité de façon sécuritaire et respectueuse de l'environnement. »

Et laissez-moi vous confier, pour l'anecdote, que certains s'y opposaient d'abord parce qu'ils croyaient que le projet allait augmenter la production de gaz à effet de serre! C'est vous dire l'importance de bien camper et expliquer les enjeux pour permettre des décisions éclairées.

LES IMPACTS D'UNE FERMETURE DE GENTILLY-2

Gentilly-2 est la seule centrale non hydraulique de base du réseau d'Hydro-Québec. Ne dépendant pas du niveau des réservoirs, tout comme elle ne dépendra pas du caprice des vents, elle est un élément important de la fiabilité et de la sécurité d'approvisionnement en électricité.

Aussi paradoxal que cela puisse paraître, de par sa fiabilité et son taux d'utilisation de près de 80 %, Gentilly-2 constitue un soutien important à la constitution d'un parc d'énergie éolienne au Québec, dont il peut garantir par sa stabilité les aléas d'un taux d'utilisation de quelque 20 % à 30 %.

Gentilly-2 occupe une position stratégique sur le réseau, de par sa proximité des grands centres vulnérables aux pannes majeures. On ne peut pas jouer avec la sécurité énergétique lorsque la santé et la sécurité des gens est en jeu.

Gentilly-2 emploie directement 790 personnes qui contribuent à l'activité économique de la région.

Une étude a identifié les impacts économiques certains d'une fermeture sur le développement régional, sur les fournisseurs de la centrale, sur le marché immobilier résidentiel, sur les institutions d'enseignement universitaire offrant une formation dans le domaine de l'énergie nucléaire et sur l'économie du Québec.

« Les impacts les plus importants se traduiront par des pertes de quelque 150 millions de dollars et de 1 200 emplois (années-personnes) annuellement pour le Québec, tandis que les pertes spécifiques aux régions de la Mauricie et du Centre du Québec sont estimés à plus de 100 millions de dollars et de 990 emplois annuellement ».

Sur une période de 25 ans (2010 à 2035), la non-réfection de la centrale au-delà de 2010 représente des pertes de 3,7 milliards de dollars pour l'ensemble du Québec, et de 2,5 milliards pour l'économie régionale.

La fermeture entraînerait la perte de revenus de l'ordre de 13 millions de dollars par année pour les fournisseurs locaux. Les impacts seront plus significatifs pour les agglomérations de Trois-Rivières et de Bécancour. Gentilly-2 est le troisième employeur d'importance derrière Kruger et Aluminerie de Bécancour.

Et l'étude d'ajouter : « La fermeture de Gentilly-2 pourrait, d'autre part, affecter la qualité des services offerts par ses fournisseurs actuels aux autres entreprises du parc industriel et portuaire de Bécancour, ce qui représente un avantage concurrentiel pour ce dernier. En effet, ces fournisseurs doivent se plier à des normes très élevées de qualité pour faire affaire avec Gentilly-2. »

« De plus, la fermeture (...) pourrait entraîner celles de l'Institut de génie nucléaire de l'École polytechnique de l'Université de Montréal et du Laboratoire de radioécologie de l'Université Laval. »

Enfin, on n'a pas mesuré toute la valeur de la perte de l'expertise du nucléaire acquise par Hydro-Québec.

Un retrait de ce champ d'expertise nous priverait d'une participation aux recherches et aux progrès réalisés ailleurs dans le monde, et nous rendrait dépendants, à terme, de technologies et d'expertises que nous devons importer.

Cette perte d'expertise handicaperait Hydro-Québec lorsqu'elle s'offre comme maître-d'œuvre de projets à l'étranger, alors qu'elle doit souvent composer avec un parc de production diversifié, comprenant un éventail de sources, allant de l'hydroélectricité au nucléaire et au thermique.

Cette perte d'expertise produirait les mêmes effets dans le domaine de la recherche universitaire en génie, et même en médecine! On ne peut se le permettre.

LES AVANTAGES DE GENTILLY-2

Alors que se tient une consultation sur la sécurité énergétique du Québec, le projet de réfection de Gentilly arrive à point nommé.

Nous l'avons déjà dit, Gentilly-2 contribue, de par sa situation géographique, à la stabilité du réseau. La centrale est aussi essentielle à l'alimentation régionale en électricité. À lui seul, le Parc industriel et portuaire de Bécancour exige une fourniture de 1 100 MW.

Gentilly-2 demeure rentable après réfection, même au coût de 1,2 milliards. Selon les données d'Hydro-Québec :

« Le coût de production du kWh après réfection sera de l'ordre de 6,0 cents avec une indexation annuelle de 2,5 %. (...) C'est un investissement compétitif si on le compare au coût des nouveaux approvisionnements (...) par exemple à l'énergie éolienne au coût de 8,7 cents le kWh ou au projet de TransCanada Energy près d'ici à Bécancour, qui produira à plus de 7 cents le kWh, selon nos estimés. »

Même pour la filière « efficacité énergétique », avec des investissements de 1,6 milliards pour permettre d'épargner la consommation de 3 TWh d'ici 2010, le coût du « mégawatt » se chiffre à environ 8,7 cents.

Gentilly-2 fait partie du parc d'approvisionnement d'Hydro-Québec depuis 1983. On n'a pas manqué de souligner l'avantage économique à tirer d'une installation déjà existante, et dont la seule réfection permettrait de consolider la production de 5 TWh sur le réseau pour encore 25 années.

N'oublions pas que tout nouveau projet, ne serait-ce que pour remplacer minimalement les 675 MW de puissance de Gentilly-2, sans en ajouter un seul, amènera lui aussi son lot de récriminations.

GENTILLY-2 ET L'ENVIRONNEMENT

Le nucléaire est une des rares filières de production d'électricité qui ne produise pas de façon significative de gaz à effet de serre.

Contrairement à d'autres projets qui sont souvent présentés devant le BAPE, on ne peut mesurer directement les effets majeurs sur l'environnement. On ne peut qu'évaluer le « risque » d'atteintes à l'environnement.

Par exemple, il est facile d'établir que telle ou telle centrale thermique produira X quantité de rejets polluants dans l'atmosphère. Ici, avec Gentilly, il faut parler de « risque » d'une telle éventualité.

Gentilly-2 est une centrale modèle au niveau international pour tout ce qui touche à la sécurité des installations, tant de production que de stockage.

Je crois que mes confrères ici présents en ont fait un honnête constat. Ils y travaillent, leurs familles demeurent dans la région, et ils ont pu témoigner de la stricte application des normes canadiennes et internationales dans l'opération de la centrale.

Bien sûr, il y a la radioactivité. Ça fait peur juste d'entendre le mot, mais pourtant, nombre d'activités tout à fait normales nous exposent à des seuils bien plus élevés.

Les impacts radiologiques de Gentilly-2 sont, on vous l'a dit, en moyenne annuellement de 200 fois inférieurs aux impacts provenant de sources naturelles de radioactivité.

Je ne veux pas faire peur aux agents de bord des compagnies aériennes qui sont syndiqués à la FTQ, mais un voyage Montréal-Paris expose à des doses 7 fois supérieures à celles venant de Gentilly-2.

Mais laissez-moi vous dire qu'à la FTQ, nous n'avons jamais troqué notre santé et notre sécurité, ni celle de la population, contre des emplois! Nous ne cédon et ne céderons jamais à cette forme de chantage.

Des luttes exemplaires se sont menées à ce chapitre. Je vous donne un seul et simple exemple, celui des travailleurs et travailleuses de TAFISA, un fabricant de panneaux d'agglomérés du Lac-Mégantic.

La concentration de formaldéhyde dans l'entreprise dépassait dangereusement les normes, tout comme dans les rejets à l'extérieur de l'usine. Il a fallu plus de 7 semaines de grève pour obtenir, avec l'aide du CLSC et de la CSST, des correctifs à une situation que la direction qualifiait d'impossibles au départ. Cette bataille, les travailleurs et travailleuses l'ont menée non seulement pour eux, mais aussi pour la population avoisinante.

Bien sûr, des risques, il y en a... mais ça se contrôle.

Quand on est dans un domaine que l'on connaît, que l'on a prévu l'occurrence d'un incident ou d'un accident, on est bien mieux « équipé » pour éviter des « catastrophes ».

On a parlé d'attentats terroristes. Ça me rappelle une vieille histoire des gens en santé-sécurité du travail à la FTQ.

Les représentants du Comité santé-sécurité rencontraient un conseiller en machinerie d'usine pour s'enquérir du risque d'accidents pouvant se produire avec les équipements qu'il proposait à l'entreprise. Ils insistaient pour que le produit ne soit la cause d'aucun, mais d'aucun accident.

Le représentant, un gars de Toronto, leur a alors dit :

« Gentlemen, we sell the best equipment in the world. We have products that are “shock-proof”, we have products that are “water-proof”, we have products that are “fire-proof”... but sorry, we don't have any “idiot-proof”! »

UN PROJET VALABLE ET SOUHAITABLE

Enfin, pour toutes les raisons que nous venons de vous présenter, nous croyons que le projet de modification et de réfection de la centrale Gentilly-2, avec l'engagement d'Hydro-Québec à continuer d'exercer la même vigilance et le même souci constant d'excellence de gestion, mérite d'être réalisé, pour le plus grand bien tant des gens de la région de Trois-Rivières et de Bécancour que du Québec dans son ensemble.

Merci,

Henri Massé, président

Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ)

HM-RD/db

Sepb-574